

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ

CRITERES D'ELIGIBILITE A L'AIDE DE LAMBALLE TERRE & MER (APPLICABLES pour l'année 2024)

Pour les toutes les communes de LAMBALLE TERRE & MER

I - AIDE AUX PARTICULIERS ACHETANT UN TERRAIN, UN LOGEMENT NEUF OU ANCIEN AU TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE

A. Présentation de l'aide

Lamballe Terre & Mer octroie une aide financière de 3 000 € ou 2000 €

B. Les bénéficiaires

- Première acquisition : **ne jamais avoir été propriétaire** pour tous les occupants du logement
- 3000 € - Niveau de ressources pour les occupants plafonné : le revenu fiscal de référence en N-2 ou N-1 (le plus favorable) ne devra pas excéder les plafonds de ressources éligibles au plafond PSLA

Nombre de personne(s) composant le ménage	Plafond de l'aide à l'accession de Lamballe Terre & Mer plafond PSLA
	Revenu fiscal de référence
1	32 672
2	43 633
3	52 470
4	63 346
5 et +	74 518

- 2000 € - Niveau de ressources pour les occupants plafonné : le revenu fiscal de référence en N-2 ou N-1 (le plus favorable) ne devra pas excéder les plafonds de ressources éligibles au plafond PSLA

Nombre de personne(s) composant le ménage	Plafond de l'aide à l'accession de Lamballe Terre & Mer plafond PSLA
	Revenu fiscal de référence
1	35 939
2	47 996
3	57 717
4	69 680
5 et +	81 970

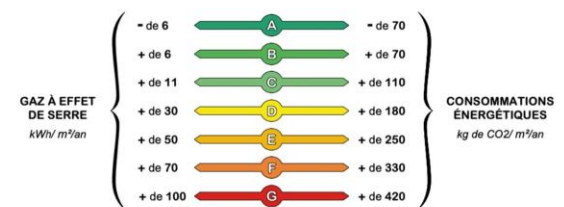
C. Quels types d'opérations Lamballe Terre & Mer aidera ?

- Achat d'un terrain : prix maximum qui ne pourra pas excéder 35 000 € (hors frais de notaire ou agence immobilière) ou surface qui ne pourra pas excéder 600 m².
- Achat d'un logement neuf ou ancien à usage d'habitation principale situé sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

Les Acquisitions doivent être impérativement actées chez le notaire dans l'année civile 2023.

D. Eco-conditionnalité :

- Pour un logement ancien, atteindre une performance énergétique d'au maximum 180 kwhp/m²/an ainsi qu'une prise en compte des émissions de gaz à effet de serre de 30 kg CO₂/ m²/an après travaux éventuels et faire certifier son projet par l'ALEC.



E. Logement vacant :

- Prime de 1500 euros supplémentaire si le logement est vacant depuis plus de 2 ans.

II – QUAND ET COMMENT OBTENIR L'AIDE ?

La demande doit être déposée le plus tôt possible et au minimum **trois semaines** avant la signature de votre acte d'acquisition du logement ou du terrain.

Les demandeurs devront remplir une demande d'aide à partir du formulaire à retirer auprès de Lamballe Terre & Mer Site de Saint Alban, service Habitat (22400) Rue Christian de la Villéon.

L'aide de Lamballe Terre & Mer sera versée après signature de l'acte d'acquisition du terrain ou du logement.

Pour un logement ancien, l'aide sera versée après la réalisation des travaux permettant au logement d'avoir des consommations énergétiques inférieures ou égales à 180 KW/m² sur présentation des factures correspondant aux devis. Le demandeur devra faire certifier son projet par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de St Brieuc.

CONTACTS : afin de finaliser votre projet d'accession à la propriété, vous pouvez trouver un conseil gratuit auprès de différents organismes

- ALEC : au 02.96.52.15.70
- ADIL des Côtes d'Armor : au 02 96 61 50 46
- Le service habitat de Lamballe Terre & Mer – 02 96 32 96 66